



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42 titulaires
Présents : 23 titulaires 8 suppléants
Procurations : 1
Excusés : 1 titulaire (et 2 suppléants)
Absents : 17 titulaires
Votants : 32
Date de la convocation : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Christian SENSEBE, M. Antoine KAUFFEISEN et M. Jacques SERVAT.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Thierry BONCOURRE, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, M. Joël CAZAJUS, M. Joël MASSACRIER et Mme Danielle TENSA.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL, M. Yves CARON-JOURDA et Mme Nadia LEMAISTRE.

#### **POUVOIRS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN (à Daniel PAREDE)

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Fabienne BARRE et Mme Céline GABRIEL.

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LANFRANCHI et M. Henri ROUAIX.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Yoann DARCHE, M. Régis GRANGE, M. Roger SIRABELLA et M. Sébastien VINCINI.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, Mme Maryse VEZAT-BARONIA et M. Stéphane WAWRZYNIAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-200048700-20260309-DCS\_2026\_06\_FIN-DE



## Extrait du ~~Registre des délibérations~~ du Conseil Syndical

Séance du 09 mars 2026  
Délibération n°2026\_06\_FIN

Objet :

Approbation du  
Compte Financier Unique 2025

Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe SANCHEZ

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil syndical de prononcer l'arrêté des comptes de l'exercice précédent en approuvant le Compte Financier Unique.

Le Président a cédé la parole à M. AZEMA pour la présentation des comptes et les explications.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a quitté la salle pour le vote.

M. AZEMA, rapporteur du budget, expose les éléments suivants :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Précédemment en phase d'expérimentation, le CFU est devenu obligatoire pour toutes les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Pays Sud Toulousain a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour le budget à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Syndical est donc amené à délibérer, comme pour l'exercice précédent, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

	<b>Recettes 2025</b>	<b>Dépenses 2025</b>	<b>Résultats 2025</b>	<b>Reports 2024</b>	<b>Résultat de clôture 2025</b>
Investissement	71 055,88 €	68 740,77 €	2 315,11 €	139 145,92 €	<b>141 461,03€</b>
Fonctionnement	2 035 373,12 €	1 797 275,62 €	238 097,50 €	703 938,90 €	<b>942 036,40 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 106 429,00 €</b>	<b>1 866 016,39 €</b>	<b>240 412,61 €</b>	<b>843 084,82 €</b>	<b>1 083 497,43 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**Le Président**  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34

[www.pays-sud-toulousain.fr](http://www.pays-sud-toulousain.fr)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-200048700-20260309-DCS\_2026\_07\_FIN-DE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 09 mars 2026  
Délibération n°2026\_07\_FIN

Objet :

**Affectation du résultat 2025**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42 titulaires
Présents : 24 titulaires 8 suppléants
Procurations : 1
Excusés : 1 titulaire (et 2 suppléants)
Absents : 16 titulaires
Votants : 33
Date de la convocation : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Christian SENSEBE, M. Antoine KAUFFEISEN et M. Jacques SERVAT.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Thierry BONCOURRE, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, M. Joël CAZAJUS, M. Joël MASSACRIER et Mme Danielle TENSA.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL, M. Yves CARON-JOURDA et Mme Nadia LEMAISTRE.

#### **POUVOIRS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN (à Daniel PAREDE)

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Fabienne BARRE et Mme Céline GABRIEL.

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LANFRANCHI et M. Henri ROUAIX.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Yoann DARCHE, M. Régis GRANGE, M. Roger SIRABELLA et M. Sébastien VINCINI.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, Mme Maryse VEZAT-BARONIA et M. Stéphane WAWRZYNIAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe SANCHEZ

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Résultat CA 2024	139 145,92 €	703 938,90 €
Virement à la SI	0,00 €	0,00 €
Résultat Exercice 2025	2 315,11 €	238 097,50 €
RAR 2025 (pour mémoire)	-319,96 €	0,00 €
Affectation de résultat	141 461,03€	942 036,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat 2025 comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2025</b>	<b>1 083 497,43 €</b>
<u>Affectation obligatoire :</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent d'investissement en recettes (ligne 001)	141 461,03 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	942 036,40 €

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Président  
Gérard ROUJAS

**PÉTR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 031-200048700-20260309-DCS\_2026\_08\_FIN-BF



## du Conseil Syndical

Séance du 09 mars 2026  
Délibération n°2026\_08\_FIN

Objet :

**Vote du Budget Primitif 2026**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42 titulaires
Présents : 24 titulaires 8 suppléants
Procurations : 1
Excusés : 1 titulaire (et 2 suppléants)
Absents : 16 titulaires
Votants : 33
Date de la convocation : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Christian SENSEBE, M. Antoine KAUFFEISEN et M. Jacques SERVAT.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Thierry BONCOURRE, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, M. Joël CAZAJUS, M. Joël MASSACRIER et Mme Danielle TENSA.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL, M. Yves CARON-JOURDA et Mme Nadia LEMAISTRE.

#### **POUVOIRS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN (à Daniel PAREDE)

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Fabienne BARRE et Mme Céline GABRIEL.

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LANFRANCHI et M. Henri ROUAIX.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Yoann DARCHE, M. Régis GRANGE, M. Roger SIRABELLA et M. Sébastien VINCINI.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, Mme Maryse VEZAT-BARONIA et M. Stephane WAWRZYNIAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe SANCHEZ

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du Conseil Syndical en date du 09 février 2026, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire exposé à l'Assemblée.

Les remarques émises à l'occasion de ce débat ont été prises en compte par le Bureau du PETR du Pays Sud Toulousain, pour soumettre ce jour le Budget Primitif 2026 au vote du Conseil Syndical, conformément à la nomenclature M57 du CGCT.

Le Président rappelle que les chapitres de dépenses imprévues (020 en investissement et 022 en fonctionnement) disparaissent complètement concernant les crédits de paiement, ils ont utilement remplacé par la fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des dépenses de personnel (chapitre 012) et sans dépasser la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Toutefois, pour voter le budget en équilibre il convient de compenser les excédents cumulés repris en recettes sur des postes identifiés en dépenses : articles c/2158 pour l'investissement et c/6488 pour le fonctionnement.

René AZEMA, Vice-Président, détaille les budgets d'investissement et de fonctionnement 2025, en dépenses comme en recettes, au global et par service.

Le Budget Primitif 2026 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

2026	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	3 224 478,40 €	219 056,36 €	3 443 534,76 €
Recettes	3 224 478,40 €	219 056,36 €	3 443 534,76 €

Le Conseil Syndical est invité à délibérer et à approuver le Budget Primitif 2026.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif 2026,
- D'autoriser Le Président à opérer tout acte et à signer tout document pour la mise en application dudit budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**Le Président**  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42 titulaires
Présents : 24 titulaires 8 suppléants
Procurations : 1
Excusés : 1 titulaire (et 2 suppléants)
Absents : 16 titulaires
Votants : 33
Date de la convocation : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Christian SENSEBE, M. Antoine KAUFFEISEN et M. Jacques SERVAT.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Thierry BONCOURRE, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, M. Joël CAZAJUS, M. Joël MASSACRIER et Mme Danielle TENSA.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL, M. Yves CARON-JOURDA et Mme Nadia LEMAISTRE.

#### **POUVOIRS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN (à Daniel PAREDE)

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Fabienne BARRE et Mme Céline GABRIEL.

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LANFRANCHI et M. Henri ROUAIX.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Yoann DARCHE, M. Régis GRANGE, M. Roger SIRABELLA et M. Sébastien VINCINI.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, Mme Maryse VEZAT-BARONIA et M. Stéphane WAWRZYNIAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-200048700-20260309-DCS\_2026\_09\_FIN-DE



## Extrait du ~~Registre des délibérations~~ du Conseil Syndical

Séance du 09 mars 2026  
Délibération n°2026\_09\_FIN

### Objet :

**Demande de subventions  
du Pays Sud Toulousain  
pour l'année 2026**



Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe SANCHEZ

Monsieur le Président propose de mobiliser l'ensemble des partenaires financiers afin d'accompagner le PETR du Pays Sud Toulousain dans la réalisation du Budget Primitif 2026 arrêté ce jour, dans sa globalité comme dans le détail des services correspondant aux missions attribuées par les Communautés de Communes au PETR.

Ainsi, seront sollicités LEADER, l'Etat et ses opérateurs (ADEME, ARS...), la Région Occitanie, le Conseil Départemental de Haute Garonne ainsi que tout autre potentiel partenaire financier.

Ceci pourra porter tant sur le financement de l'ingénierie (salaires chargés et frais annexes) que sur les actions (en particulier les prestations externes) du PETR, sur des dispositifs et des montants qui peuvent soit être prévus précisément dans le BP 2026 parce qu'ils sont clairement identifiés et fléchés au moment de son approbation, soit dans le cadre d'opportunités qui interviendraient en cours d'exercice.

Après délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter le soutien des partenaires financiers énoncés précédemment, ainsi que toute autre source de financement qui pourrait être mobilisable dans l'objectif de réalisation efficiente du Budget Primitif 2026.
- De donner pouvoir au Président de réaliser tout acte et de signer toutes pièces utiles et nécessaires en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**Le Président**  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 16/03/2026



ID : 031-200048700-20260309-DCS-2026\_10\_COM-AR

## Extrait du du Conseil Syndical

Séance du 09 mars 2026  
Délibération n°2026\_10\_COMM

Objet :

Convention de partenariat avec  
Radio Galaxie

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42 titulaires
Présents : 24 titulaires 8 suppléants
Procurations : 1
Excusés : 1 titulaire (et 2 suppléants)
Absents : 16 titulaires
Votants : 33
Date de la convocation : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Christian SENSEBE, M. Antoine KAUFFEISEN et M. Jacques SERVAT.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Thierry BONCOURRE, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, M. Joël CAZAJUS, M. Joël MASSACRIER et Mme Danielle TENSA.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL, M. Yves CARON-JOURDA et Mme Nadia LEMAISTRE.

#### **POUVOIRS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN (à Daniel PAREDE)

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Fabienne BARRE et Mme Céline GABRIEL.

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LANFRANCHI et M. Henri ROUAIX.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Yoann DARCHE, M. Régis GRANGE, M. Roger SIRABELLA et M. Sébastien VINCINI.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, Mme Maryse VEZAT-BARONIA et M. Stephane WAWRZYNIAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe SANCHEZ

Vu le projet de convention ci-annexé,

Le Président expose que depuis 1982, Radio Galaxie s'est assignée pour objectif d'être un véritable outil de communication radiophonique dédié au territoire qu'elle couvre.

Dans ce cadre, sa mission première est de donner la parole à des citoyens, des associations et des institutions qui, dans nos régions, n'ont que très rarement l'occasion de s'exprimer sur une radio. Elle tend par ailleurs à informer le plus largement et étroitement possible, en lien privilégié avec le terrain.

Elle rayonne par ailleurs sur l'ensemble du Pays Sud Toulousain et au-delà, ce qui est rare et remarquable, permettant d'en toucher la population locale et d'optimiser de la sorte la communication du PETR et de ses collectivités membres.

Déjà signée et mise en œuvre par le passé telle quelle, notamment en 2022, en 2023 et en 2024 (pour deux années), la présente convention de partenariat, jointe en annexe, consiste pour le diffuseur / Radio Galaxie et l'annonceur / PETR à collaborer sur la réalisation et la diffusion de contenus radiophoniques. Le but de ces émissions est d'informer les habitants du Pays Sud Toulousain et autres auditeurs du diffuseur, sur l'actualité et la vie dudit Pays : des émissions mensuelles diffusées plusieurs fois dans le mois. Elle est destinée en priorité à l'annonceur, qui pourra toutefois donner la parole à tout acteur de son territoire, à commencer par ses collectivités membres, le cas échéant, pour compléter et enrichir sa communication au grand public.

Le diffuseur propose aussi à l'annonceur de compléter et d'enrichir sa communication radiophonique par le biais de messages ponctuels au titre de campagnes promotionnelles (message d'une durée de 1 minute maximum) en fonction des besoins de l'annonceur ; et reste à son écoute pour toute demande complémentaire, dans le souci d'un partenariat renouvelé, toujours plus étroit et efficace, dans l'intérêt de toutes les parties et surtout du territoire. Le tout contre subvention annuelle de 3 000€.

La durée de la convention est établie sur l'année 2026.

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de convention (en annexe) entre le PETR Pays Sud Toulousain et Radio Galaxie,
- De donner pouvoir au Président de la signer et engager toute action pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président  
Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42 titulaires
Présents : 24 titulaires 8 suppléants
Procurations : 1
Excusés : 1 titulaire (et 2 suppléants)
Absents : 16 titulaires
Votants : 33
Date de la convocation : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Christian SENSEBE, M. Antoine KAUFFEISEN et M. Jacques SERVAT.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Thierry BONCOURRE, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, M. Joël CAZAJUS, M. Joël MASSACRIER et Mme Danielle TENSA.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL, M. Yves CARON-JOURDA et Mme Nadia LEMAISTRE.

#### **POUVOIRS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN (à Daniel PAREDE)

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Fabienne BARRE et Mme Céline GABRIEL.

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LANFRANCHI et M. Henri ROUAIX.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Yoann DARCHE, M. Régis GRANGE, M. Roger SIRABELLA et M. Sébastien VINCINI.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, Mme Maryse VEZAT-BARONIA et M. Stephane WAWRZYNIAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 16/03/2026



ID : 031-200048700-20260309-DCS-2026\_11\_SEC-DE

## Extrait du du Conseil Syndical

Séance du 09 mars 2026  
Délibération n°2026\_11\_SEC

### Objet :

**Convention 2026 entre  
le Pays Sud Toulousain et l'ADIL**

Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe SANCHEZ

Vu le projet de convention ci-annexé,

Monsieur le Président indique que le Pays Sud Toulousain organisera quatre Journées Energie Habitat sur son territoire en 2026. Organisées depuis 2017, ces journées permettent aux habitants du territoire de bénéficier d'informations gratuites et indépendantes sur la rénovation des logements en rencontrant les acteurs public et privés de ce secteur.

Dans le cadre des Journées Energie Habitat, une convention a été établie entre le Pays Sud Toulousain et l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information et le Logement).

L'ADIL 31 s'engage à assurer, par la mise à disposition d'un conseiller juriste, une permanence aux quatre journées Energie Habitat organisées par l'Espace Conseil France Rénov' du Pays Sud Toulousain.

La durée de la convention est de 12 mois.

La convention fixe les modalités du partenariat entre les deux structures, ainsi que le montant de la subvention versée à l'ADIL, fixé à 3 000€ pour l'année 2026.

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la signature de la convention entre le PETR et l'ADIL,
- De donner pouvoir au Président de signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président  
Gérard ROUJAS **PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.paysstoutousain.fr](http://www.paysstoutousain.fr)

